

Benoit LAVAL
Stéphane GUSMEROLI
Charlotte DUPONT
Conseillers Municipaux de Saint-Pierre-de-Chartreuse

A l'attention de M. Yves GUERPILLON
Maire de Saint-Pierre-de-Chartreuse

Saint Pierre de Chartreuse, le 12 septembre 2016

Monsieur le Maire,

Par le présent courrier, je vous informe que nous formulerons la question orale* suivante lors du prochain conseil municipal :

A propos de l'Espace de loisirs de la Diat,

- Monsieur le député RIBEAUD nous a informé de subventions qu'il attribue pour la piscine, pour environ 22.000 € de travaux. Nous aimerions connaître la nature de ces travaux et les devis afférents.
- Un projet de reprise de l'accrobranche était envisagé, mais il semble désormais à l'arrêt, qu'en est-il ?
- Plus globalement, quelle est la stratégie économique et touristique pour la base de loisirs de la Diat pour les prochaines années ?

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Benoit LAVAL
Charlotte DUPONT
Stéphane GUSMEROLI
Conseillers Municipaux de Saint Pierre de Chartreuse

* L'article L2121-19 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit que « *les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. [...] Ces questions orales peuvent porter non seulement sur les affaires mises à l'ordre du jour de la séance, mais encore d'une manière très générale, sur tout objet ayant trait aux affaires de la commune* »